

Quels effets d'une réorientation en première année d'études supérieures sur la réussite des étudiants ?

Notes IPP

n° 122

Janvier 2026

Nagui Bechichi

www.ipp.eu

La réorientation post-bac est un phénomène d'ampleur conséquente en France : en 2022, un tiers des lycéens venant d'intégrer le supérieur ont formulé de nouveaux vœux dans Parcoursup. Ces changements de parcours sont pourtant parfois perçus comme des échecs individuels ou comme un gaspillage de ressources publiques. Qu'en est-il réellement ? Cette note propose la première évaluation causale à grande échelle des effets d'une réorientation post-bac sur les parcours d'études et l'obtention d'un diplôme du supérieur, en s'appuyant sur des données administratives exhaustives. La méthodologie employée consiste à étudier les parcours de candidats à une réorientation, en comparant les étudiants admis de justesse à cette réorientation à ceux refusés de justesse. Les résultats montrent des effets positifs très marqués : 69 % des candidats admis à une réorientation obtiennent un diplôme dans les six ans, contre 46 % des candidats refusés. Si les étudiants réorientés obtiennent moins fréquemment une licence générale, cette baisse est plus que compensée par l'augmentation de leurs chances d'obtenir un diplôme de BTS ou de DUT. Les avantages sont moindres lorsque la réorientation conduit vers un domaine trop éloigné ou au contraire trop similaire à la filière d'origine. En allongeant la durée des études d'une année en moyenne, la réorientation entraîne des dépenses éducatives supplémentaires d'environ 13 000 euros. De premières analyses fondées sur l'indice d'efficacité de la dépense publique (EDP) indiquent qu'une politique d'ouverture de places à destination d'étudiants en demande de réorientation pourrait générer à long terme des bénéfices sociaux supérieurs aux dépenses publiques engagées.

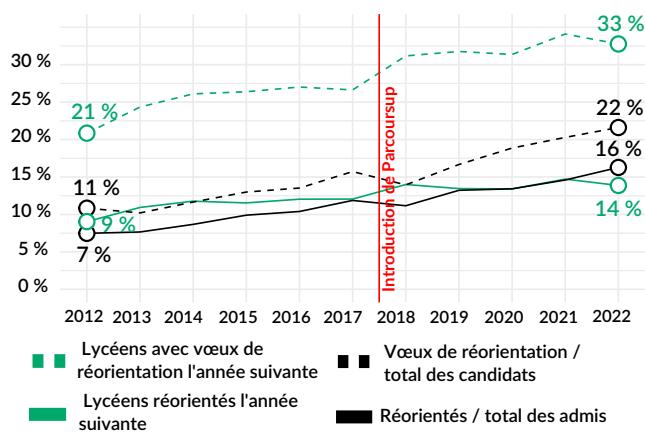
- Cette note propose une première estimation causale des conséquences d'une réorientation post-bac sur les parcours et la réussite d'études supérieures, en comparant les étudiants admis de justesse à cette réorientation à ceux refusés de justesse.
- L'admission de justesse à un vœu de réorientation augmente de 38 points de pourcentage la probabilité de se réinscrire au moins une fois dans l'enseignement supérieur au cours des années qui suivent ces candidatures (96 % contre 58 %), et de 23 points la probabilité d'obtenir un diplôme du supérieur (69 % contre 46 %). Ces effets se traduisent par une augmentation de près d'un an de la durée totale des études supérieures pour les étudiants admis de justesse par rapport à ceux refusés de justesse.
- En termes de type de diplôme obtenu, les étudiants admis de justesse en réorientation ont une probabilité nettement accrue d'obtenir un diplôme de BTS ou de DUT, et cette augmentation excède la diminution conjointement observée de la probabilité d'obtenir une licence générale.
- Une politique d'ouverture de places supplémentaires à destination des étudiants en demande de réorientation pourrait générer des bénéfices sociaux supérieurs aux dépenses publiques engagées : chaque euro net dépensé se traduirait à long terme, selon des hypothèses conservatrices, par environ 2,7 euros de gains sociaux.



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe ENSAE-ENSAI. L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

La réorientation d'études dans l'enseignement supérieur est un phénomène en nette augmentation en France au cours de la dernière décennie (IGESR, 2020). Les données issues des plateformes de préinscription dans le supérieur – Admission Post-Bac (avant 2018) et Parcoursup (depuis 2018) – confirment cette tendance (figure 1). Ainsi, alors que seulement 7 % de l'ensemble des places offertes (environ 33 000) étaient attribuées à des étudiants déjà inscrits dans le supérieur en 2012, cette proportion atteignait 16 % en 2022 (soit 105 000 étudiants)¹. Au total, parmi l'ensemble des lycéens admis au terme de la campagne Parcoursup 2022, un sur trois a formulé des vœux de réorientation dès la campagne suivante, soit quelques mois seulement après son entrée dans le supérieur.

Figure 1 – Dynamique des demandes de réorientation post-bac (2012–2022)



Lecture : 33 % des lycéens admis dans le supérieur en 2022 ont formulé des vœux de réorientation l'année suivante et 14 % se sont effectivement réorientés. Ces proportions étaient respectivement de 21 % et 9 % en 2012. En 2022, les vœux de réorientation représentaient 22 % de l'ensemble des vœux exprimés par les candidats (contre 11 % en 2012) et, parmi les admis, 16 % l'ont été sur un vœu de réorientation (contre 7 % en 2012).

Champ : Ensemble des candidats.

Sources : MESRE-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017 et Parcoursup 2018-2023.

Plusieurs raisons peuvent motiver un projet de réorientation d'études supérieures, parmi lesquelles la réaction à un refus d'admission au vœu préféré (Bechichi et Thebault, 2021), la réévaluation du choix initial en raison d'une mauvaise appréciation du contenu d'une formation et de son adéquation avec le profil de l'étudiant (Stinebrickner et Stinebrickner, 2012), ou encore la volonté de rebondir après une situation proche de l'échec académique².

Dans le débat public, la réorientation post-bac est généralement classée dans la même catégorie que le redoublement ou la sortie sans diplôme, et perçue à ce titre comme un « accident de parcours » (France Stratégie, 2017), voire un « échec » (Cour des Comptes, 2025). Cette représenta-

tion conduit à l'assimiler essentiellement à un coût pour les finances publiques. Si la reprise d'un cursus en première année implique une perte des dépenses engagées jusqu'alors³, cette lecture ne tient pas compte des éventuels bénéfices d'une réorientation sur les perspectives de réussite dans l'enseignement supérieur.

Quelles sont les conséquences d'une réorientation d'études sur la suite du parcours dans le supérieur? Les éventuels bénéfices observés compensent-ils les dépenses éducatives causées par une réorientation? Cette note apporte des éléments de réponse à ces deux questions en proposant une première évaluation causale du phénomène, fondée sur l'exploitation de données individuelles de candidatures, d'inscription et de diplomation des étudiants ayant exprimé des vœux de réorientation post-bac (encadré 1). Pour disposer d'un recul d'au moins six années après les affectations, l'étude se concentre sur les cohortes d'étudiants ayant formulé des vœux de réorientation entre 2012 et 2017, dernière année d'existence de la plateforme Admission Post-Bac⁴, pour un total d'environ 411 000 étudiants⁵.

Une analyse causale du devenir des étudiants réorientés

Éclairer les effets à partir des réorientations acceptées ou refusées de justesse

Plusieurs précautions méthodologiques doivent être prises afin de mesurer de manière causale l'impact d'une réorientation post-bac sur les trajectoires des étudiants dans le supérieur.

La première consiste à définir un groupe de comparaison pertinent, qui offre une situation contrefactuelle reflétant le devenir des étudiants réorientés s'ils n'avaient pas engagé une démarche de réorientation. Compte tenu des diverses raisons qui poussent les étudiants à se réorienter, ceux-ci présentent des profils spécifiques. À ce titre, les autres étudiants du supérieur ne constituent pas un groupe de comparaison approprié. Pour éviter un tel biais de sélection, le groupe témoin considéré dans cette étude est composé d'étudiants ayant également formulé

3. Un tel coût a été estimé à 550 millions d'euros pour la cohorte de bacheliers de 2018 (Cour des Comptes, 2020). Selon des calculs similaires menés pour la présente étude, ce coût atteindrait 820 millions d'euros en 2022.

4. Malgré un horizon d'observation plus court, les estimations réalisées sur les premières cohortes ayant exprimé des vœux de réorientation via la plateforme Parcoursup introduite en 2018 apparaissent cohérentes avec les résultats principaux de l'étude.

5. Seuls les étudiants dont l'inscription en cours est observée dans les données administratives en janvier (soit plus de trois quarts du total, représentant environ 544 000 candidats) sont inclus dans l'échantillon, afin d'assurer un suivi fiable des trajectoires en cas de refus de réorientation.

1. En 2025, alors que le nombre de candidats lycéens est resté stable par rapport à la session 2024 de Parcoursup (environ 650 000), le nombre de candidats en recherche d'une réorientation a enregistré une hausse marquée (+8 %).

2. Seuls 48 % des néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année de licence à la rentrée 2022 ont accédé à la 2^e année de licence l'année suivante (MESRE-SIES, 2025, figure 24.WEB).

Encadré 1 : Données mobilisées et estimation du coût des études supérieures

Données. Cette étude s'appuie sur plusieurs sources de données administratives exhaustives permettant de retracer les trajectoires d'orientation et de réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur. Sont mobilisées : (i) les données sur les vœux formulés sur les plateformes de préinscription Admission Post-Bac et Parcoursup; (ii) les données d'inscription dans les différentes formations du supérieur (SCOLARITÉ pour les STS/CPGE, et SISE-Inscrits pour les autres filières); (iii) les données de diplomation (ENQ24 pour les BTS, et SISE-Diplômés pour les autres diplômes, dont les DUT, les formations de licence et de licence professionnelle). Pour l'analyse, le parcours des étudiants ayant exprimé un vœu de réorientation post-bac entre 2012 et 2017 a été observé jusqu'à six ans après l'issue des affectations. L'étude se restreint aux candidats admis ou refusés de justesse à une réorientation, en retenant uniquement ceux dont le rang de classement se situe à moins de 26 places du rang du dernier admis dans la formation convoitée. Ces données ont été mises à disposition par la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (MEN-DEPP) et la Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE-SIES). L'identifiant national élève et étudiant (INE), sous une forme chiffrée, permet d'apparier ces différentes sources afin de reconstituer les trajectoires scolaires des élèves et étudiants.

Coût des études supérieures. L'estimation des dépenses associées aux parcours étudiants repose sur les coûts annuels moyens par étudiant selon le type de formation, tels qu'établis par le projet « Connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur » de la Mission expertise et conseil auprès des établissements (MEC) de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et publiés par le Conseil d'analyse économique (Bennani et al., 2021). Ces coûts intègrent les dépenses pédagogiques directes (rémunération des enseignants, charges de fonctionnement, encadrement, etc.), mais excluent les dépenses de recherche dans les établissements universitaires. Ces données offrent ainsi une estimation plus précise des dépenses d'enseignement supérieur dont bénéficie chaque étudiant que ne le permettent les informations issues des comptes nationaux. Les coûts annuels, exprimés en euros constants de 2019, sont les suivants : 3730 € pour les licences universitaires, 12 372 € pour les sections de techniciens supérieurs (STS), 9747 € pour les diplômes universitaires de technologie (DUT), 13 400 € pour les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), 6541 € pour les licences professionnelles et 5430 € pour les masters. Pour les inscriptions dans d'autres types de formations sélectives, un coût moyen de 9556 € est considéré pour l'analyse : c'est la moyenne du coût annuel estimé pour les diplômes d'ingénieurs (10 848 €) et pour les écoles de commerce (8271 €). Le coût cumulé des études est obtenu en agrégant les coûts annuels moyens par type de formation selon les inscriptions successives de chaque étudiant, les dépenses étant actualisées à un taux annuel de 3 % à la date de la demande de réorientation.

des vœux de réorientation, mais n'ayant pas reçu de proposition d'admission à l'issue de leurs nouvelles candidatures.

La seconde précaution implique de mettre en regard des étudiants présentant des profils scolaires et sociodémographiques similaires, leur offrant ainsi des chances de réussite comparables, tant dans leur formation actuelle que dans celles visées en réorientation. Pour ce faire, l'étude mobilise une méthode économétrique dite de « régression sur discontinuité », exploitant le fonctionnement des plateformes centralisées de préinscription dans le supérieur. Elle consiste à retracer des « destinées contre-factuelles » (Angrist et al., 2023) en comparant le devenir d'étudiants en demande de réorientation admis de justesse grâce à un rang de classement légèrement inférieur à celui du dernier admis dans l'une des formations demandées, à celui de candidats dont les vœux de réorientation n'ont pas pu aboutir en raison d'un rang de classement légèrement supérieur au rang du dernier admis⁶.

En conséquence, l'analyse conduite dans cette étude concerne les réorientations vers des formations dont la capacité d'accueil est inférieure à la demande, condition nécessaire pour que des candidats finalement refusés alimentent le groupe de comparaison. Ces situations représentent plus d'un tiers des réorientations post-bac.

6. Lorsque les étudiants en demande de réorientation formulent plusieurs vœux, l'analyse se concentre sur la formation pour laquelle ils ont été classés le plus favorablement, de sorte qu'un refus à ce vœu entraîne mécaniquement le rejet de l'ensemble des autres vœux de réorientation.

Échantillon d'analyse

À l'issue de ces restrictions, l'échantillon d'analyse comprend environ 46 000 candidats à une réorientation. Le tableau 1 compare leur profil à celui de l'ensemble des étudiants en demande de réorientation, et des lycéens primo-entrants. Si la part de femmes y est comparable à celle observée dans les deux autres groupes (55 %), des écarts apparaissent s'agissant de leur profil scolaire et social. Par exemple, 54 % des étudiants de l'échantillon d'analyse sont bacheliers généraux, une proportion inférieure à celle observée parmi les lycéens primo-entrants dans le supérieur (61 %) et parmi l'ensemble des étudiants en demande de réorientation (67 %), surreprésentant ainsi les bacheliers technologiques et professionnels. La part d'étudiants issus de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées est par ailleurs plus élevée dans l'échantillon d'analyse (31 %) que parmi l'ensemble des étudiants en demande de réorientation (26 %) et les lycéens primo-entrants (24 %). Par rapport à ces derniers, les étudiants en demande de réorientation formulent moins de vœux et sont moins fréquemment admis à l'issue des affectations, à la fois en raison d'un nombre de candidatures plus limité et parce que certains renoncent à leur projet de réorientation en cours d'année.

Lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur, la moitié des candidats en demande de réorientation avaient été admis à leur premier vœu (tableau 1), suggérant une révision ultérieure du projet d'études à la lumière d'informations nouvelles sur les formations et leurs débouchés⁷.

7. Parmi les étudiants en demande de réorientation initialement re-

Tableau 1 – Profil des étudiants en demande de réorientation

	Échantillon d'analyse	Ensemble des étudiants en demande de réorientation	Lycéens primo-entrants
Nombre de candidats	45 630	411 089	3 036 046
Rang du vœu de la première admission dans le supérieur			
Premier vœu	47 %	50 %	
Vœu moins bien classé	46 %	43 %	
Information absente	7 %	8 %	
Caractéristiques des candidats			
Type de baccalauréat			
Général	54 %	67 %	61 %
Technologique	30 %	22 %	22 %
Professionnel	13 %	8 %	17 %
Information absente	3 %	3 %	0 %
Mention au baccalauréat	41 %	49 %	55 %
Part de femmes	55 %	55 %	53 %
Âge moyen	19,8	19,8	18,4
Catégorie socio-professionnelle des parents			
Très favorisée	23 %	29 %	31 %
Favorisée	14 %	14 %	15 %
Moyenne	29 %	27 %	29 %
Défavorisée	31 %	26 %	24 %
Information absente	3 %	3 %	1 %
Candidatures et affectations			
Nombre moyen de vœux exprimés	2,3	3,4	5,2
Au moins une admission possible	79 %	74 %	91 %
Admis à l'issue des affectations	49 %	51 %	79 %

Lecture : 54 % des candidats en demande de réorientation présents dans l'échantillon d'analyse sont des bacheliers généraux.

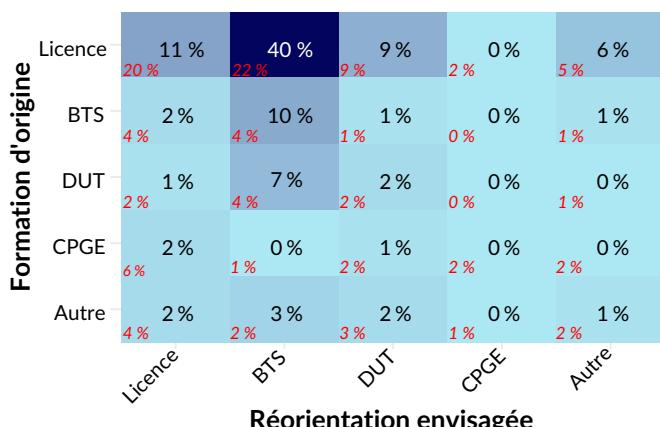
Notes : L'échantillon est restreint aux étudiants en demande de réorientation, observés dans les données d'inscription dans l'enseignement supérieur l'année des candidatures.

Champ : Enseignement supérieur.

Sources : MESRE-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017.

La figure 2 compare le type de réorientation envisagée des étudiants de l'échantillon d'analyse, selon leur formation d'origine. Dans deux tiers des cas, les vœux de réorientation concernent des étudiants actuellement inscrits en licence universitaire. Les transitions envisagées les plus fréquentes vont de la licence vers le BTS (40 %), loin devant celles vers une autre licence (11 %), un DUT (9 %) ou les réorientations d'étudiants inscrits en BTS mais postulant pour un autre BTS (10 %). Comparés à l'ensemble des étudiants en demande de réorientation, les étudiants envisageant des transitions à destination de formations sélectives, en particulier les BTS, sont plus fréquents dans l'échantillon d'analyse. Par exemple, sur l'ensemble des étudiants en demande de réorientation, les étudiants envisageant une transition licence-BTS ne représentent que 22 % des cas. Les résultats de cette étude concernent donc plus particulièrement ce type d'étudiants.

Figure 2 – Vœux de réorientation observés dans l'échantillon d'analyse



Lecture : 40 % des candidats en demande de réorientation présents dans l'échantillon d'analyse sont inscrits en licence et envisagent une réorientation en BTS. Ce flux représente 22 % des réorientations lorsqu'on considère l'ensemble des étudiants en demande de réorientation (valeur inscrite en rouge).

Notes : L'échantillon est restreint aux étudiants en demande de réorientation, observés dans les données d'inscription dans l'enseignement supérieur l'année des candidatures.

Champ : Étudiants en demande de réorientation.

Sources : MESRE-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017.

Après une réorientation, des études plus longues et plus diplômantes

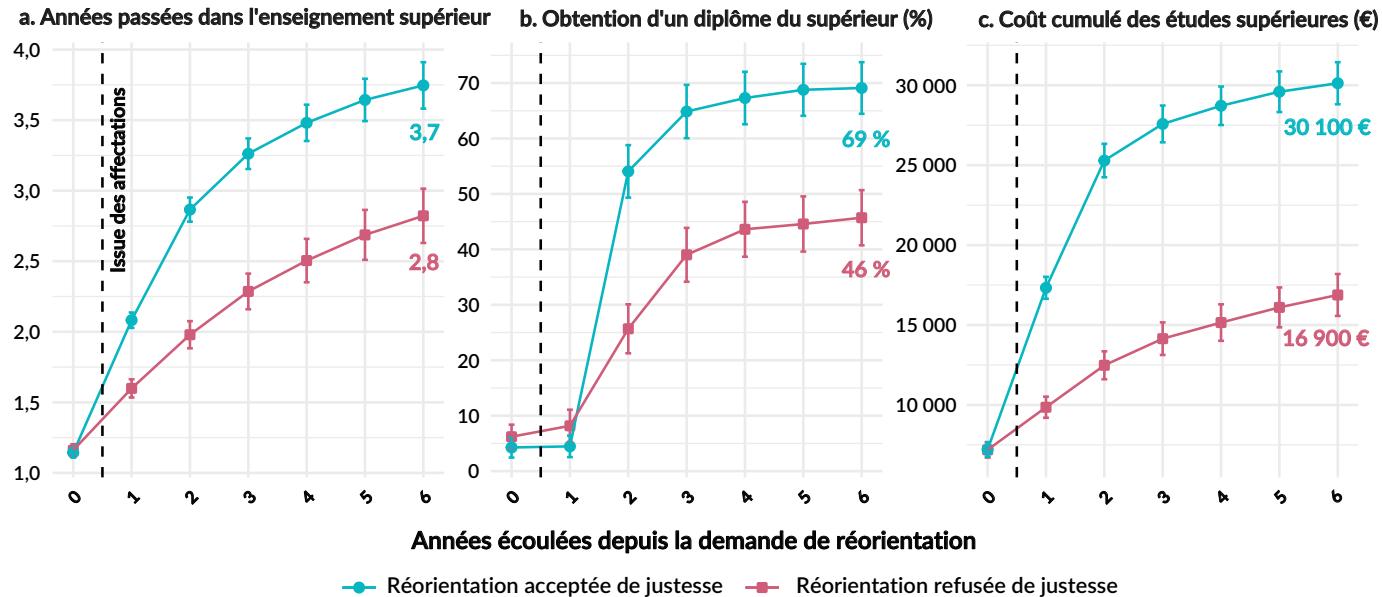
Sans réorientation, un arrêt plus précoce des études

La figure 3.a compare les trajectoires dans l'enseignement supérieur des candidats dont un vœu de réorientation a été accepté à la marge, avec celles d'étudiants dont la réorientation a été refusée de justesse, jusqu'à six ans après l'issue de ces nouvelles candidatures.

Les candidats qui se réorientent ont davantage de chances de s'inscrire dans le supérieur les années suivantes. Alors que les étudiants de l'échantillon étaient en moyenne inscrits dans le supérieur depuis 1,3 année au moment de formuler leurs vœux de réorientation, six ans après ces vœux, ceux ayant pu se réorienter sont restés inscrits près d'une année supplémentaire en moyenne : 3,7 années contre 2,8 pour les non-réorientés. En effet, en cas de refus, la trajectoire contrefactuelle plausible des étudiants en demande de réorientation est souvent l'arrêt définitif des études supérieures : si 96 % des candidats admis de justesse à un vœu de réorientation se sont au moins inscrits une fois au cours des années qui suivent ces candidatures, cette part n'est que de 58 % parmi ceux dont la demande a été refusée à la marge, soit un écart particulièrement élevé de 38 points de pourcentage.

fusés à leur premier vœu, environ 15 % placent cette même formation en tête de leur liste de vœux lors de leurs nouvelles candidatures.

Figure 3 – Inscriptions, obtention d'un diplôme du supérieur et coût des études selon l'issue des vœux de réorientation



Lecture : En moyenne, les étudiants dont la demande de réorientation a été acceptée de justesse cumulent 3,7 années d'inscription dans le supérieur à horizon de six ans après la demande initiale, soit 0,9 année de plus que les étudiants dont la demande de réorientation a été refusée de justesse (2,8 années).

Notes : Le coût cumulé des études supérieures est calculé à partir des chiffrages réalisés par le Conseil d'analyse économique (Bennani et al., 2021), en considérant un taux annuel d'actualisation de 3 % (encadré 1).

Champ : Étudiants ayant demandé une réorientation à l'issue de leur première année d'études supérieures et dont le rang de classement se situe à moins de 26 places du rang du dernier admis dans la formation souhaitée.

Sources : MESRE-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017; données d'inscription dans le supérieur (Scolarité, SISE-Inscrits) et de diplomation (ENQ24, SISE-Diplômés) 2012-2023.

Un risque beaucoup moins important de sortie sans diplôme

La figure 3.b s'intéresse à la part d'étudiants ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur après avoir formulé des vœux de réorientation. Six ans après cette demande, les candidats réorientés de justesse ont une probabilité nettement plus élevée d'obtenir un diplôme : 69 % contre environ 46 % parmi ceux dont la demande a été refusée de justesse, soit un écart de 23 points de pourcentage. Cette différence s'explique principalement par un taux d'obtention d'un BTS plus élevé parmi les réorientés (48 % contre 23 %), en cohérence avec la forte demande de réorientation vers ce type de formation. Les réorientés présentent également une probabilité significativement plus élevée d'obtenir un DUT ou une licence professionnelle dans les six années suivant leur candidature (figure 4). Ces gains compensent largement la baisse observée de la probabilité d'obtenir une licence générale parmi les réorientés (11 % contre 17 % parmi les candidats refusés)⁸.

Des analyses complémentaires montrent que les effets de la réorientation sur l'obtention d'un diplôme varient selon la proximité entre la formation quittée et celle demandée.

8. L'analyse ne met pas en évidence d'impact négatif d'une réorientation sur les chances d'obtenir un diplôme de master, suggérant que les gains en termes de diplomation ne se font pas au détriment des perspectives de poursuite d'études longues, potentiellement plus valorisées sur le marché du travail.

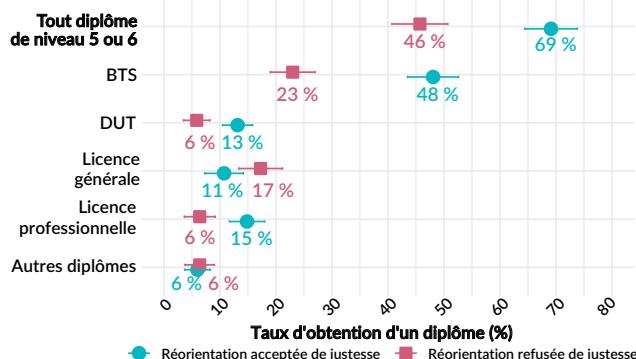
Les gains les plus élevés sont observés lorsque la réorientation conduit vers une filière voisine mais distincte de la filière d'origine, tandis que les bénéfices sont plus limités lorsque la transition est soit très proche, soit très éloignée. Ces résultats suggèrent qu'un changement modéré de trajectoire est le plus susceptible d'améliorer les perspectives de réussite.

Les gains liés à la réorientation équilibreront-ils les dépenses qu'elle implique ?

La réorientation augmente les dépenses éducatives

En allongeant la durée moyenne des études supérieures, une réorientation post-bac augmente quasi-mécaniquement les dépenses éducatives. Elle modifie toutefois également la nature des formations suivies, et donc leur coût annuel, qui peut en théorie augmenter ou diminuer. Dans l'échantillon d'analyse, ces dépenses peuvent être estimées précisément et de façon causale en comparant les coûts associés aux parcours des étudiants admis et refusés de justesse à une réorientation. Ces coûts sont évalués à partir des chiffrages réalisés par le Conseil d'analyse économique (Bennani et al., 2021),

Figure 4 – Impact de la réorientation sur les chances d'obtention d'un diplôme de premier cycle



Lecture : Le taux d'obtention d'un BTS pour les étudiants dont la demande de réorientation a été acceptée de justesse est de 48 %, soit 25 points de plus que pour les étudiants dont la demande de réorientation a été refusée de justesse (23 %).
Notes : Le niveau 5 correspond à des diplômes de type Bac+2 (BTS, DUT, DEUG) et le niveau 6 à des diplômes de type Bac+3 à Bac+4 (licence, licence professionnelle).
Champ : Étudiants ayant demandé une réorientation à l'issue de leur première année d'études supérieures et dont le rang de classement se situe à moins de 26 places du rang du dernier admis dans la formation souhaitée.

Sources : MESRE-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017; données d'inscription dans le supérieur (Scolarité, SISE-Inscrits) et de diplomation (ENQ24, SISE-Diplômés) 2012-2023.

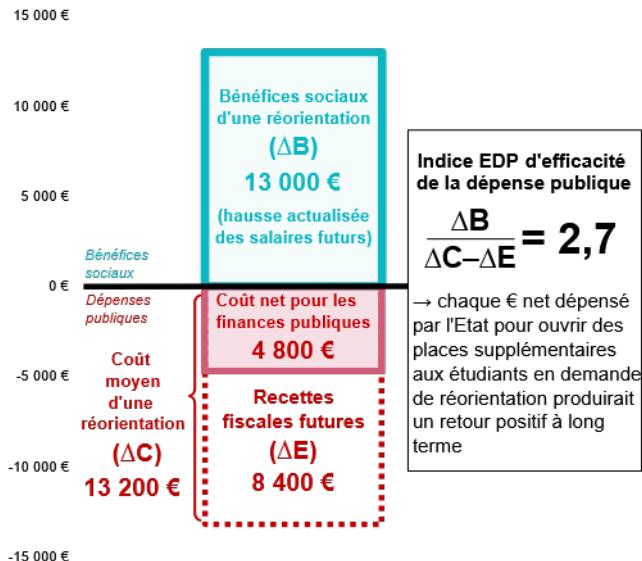
comme détaillé dans l'[encadré 1](#). La [figure 3.c](#) montre que, dans l'échantillon d'analyse, le coût total moyen des études poursuivies par un étudiant réorienté de justesse est de 30 100 euros, soit 13 200 euros de plus que celui d'un étudiant refusé à la marge pour une réorientation (16 900 euros). À titre de comparaison, pour l'ensemble des lycéens entrés pour la première fois dans l'enseignement supérieur au cours de la période, le coût total cumulé des études supérieures est d'environ 22 000 euros, pour 3,5 années d'études en moyenne.

Un investissement socialement rentable

Quelles seraient les conséquences d'un relâchement marginal des contraintes de capacité qui limitent chaque année le nombre de réorientations post-bac ? Le cadre causal de cette étude permet d'apporter de premiers éléments de réponse en s'appuyant sur l'indice d'efficacité de la dépense publique (EDP ou *Marginal Value of Public Funds* en anglais), popularisé par les travaux de Hendren et Sprung-Keyser (2020, 2022) et récemment utilisé par le Conseil d'analyse économique pour évaluer l'efficacité de la dépense éducative en France (Grenet et Landais, 2025). Cet indice mesure les bénéfices sociaux générés par une politique publique pour chaque euro net dépensé.

Les bénéfices sociaux attendus d'une ouverture de places supplémentaires à destination d'étudiants en réorientation proviennent principalement des gains salariaux associés à l'augmentation de la probabilité d'obtenir un diplôme du supérieur pour ces étudiants ([figure 3.b](#)). En retenant comme référence le rendement salarial d'un diplôme de BTS ou de DUT estimé par le Conseil d'analyse écono-

Figure 5 – Indice d'efficacité de la dépense publique associée à l'ouverture de places supplémentaires pour les étudiants en demande de réorientation



Note : Les bénéfices sociaux ΔB sont calculés selon la formule $\Delta B = \Delta D \times \beta \times \bar{w}_{18} \times (1 - \tau)$, où ΔD désigne l'effet estimé dans l'étude d'une réorientation acceptée sur la probabilité d'obtenir un diplôme du supérieur estimé dans l'étude (23 points de pourcentage), β le rendement salarial moyen d'un diplôme de premier cycle relativement au baccalauréat, fixé à 15,5 % – correspondant au rendement salarial d'un diplôme de BTS ou de DUT estimé par le Conseil d'analyse économique (Dabbaghian et Péron, 2021) –, \bar{w}_{18} la valeur actualisée à 18 ans des revenus salariaux futurs, et τ le taux marginal moyen d'imposition. Les paramètres \bar{w}_{18} et τ sont respectivement fixés à 600 000 € et 39,27 %, d'après Fajeau et al. (2025). Le coût brut d'une réorientation, noté ΔC et fixé à 13 200 €, est issu des estimations causales réalisées dans cette étude ([encadré 1](#)). Les recettes fiscales associées, notées ΔE , sont calculées comme suit : $\Delta E = \Delta D \times \beta \times \bar{w}_{18} \times \tau$.

Sources : MESRE-SIES, données Admission Post-Bac 2012-2017; données d'inscription dans le supérieur (Scolarité, SISE-Inscrits) et de diplomation (ENQ24, SISE-Diplômés) 2012-2023. Calculs de l'auteur.

mique (Dabbaghian et Péron, 2021) dans sa spécification la plus conservatrice (15,5 %), le gain salarial actualisé associé à une réorientation atteindrait environ 13 000 euros (en bleu sur la [figure 5](#))⁹.

Ces bénéfices sont à comparer au coût social moyen d'une réorientation, c'est-à-dire à la dépense publique nécessaire à cette réorientation. Cette dépense est égale au coût brut moyen d'une réorientation, estimé dans cette étude à 13 200 euros ([figure 3.c](#)), auquel il faut retrancher les recettes fiscales supplémentaires générées à long terme par l'augmentation des revenus imposables des bénéficiaires¹⁰ (en rouge sur la [figure 5](#)). Comme ces recettes fiscales induites pourraient atteindre 8 400 euros, cela ramènerait le coût net pour l'État à environ 4 800 eu-

9. Gain sur l'ensemble de la vie active, en considérant l'effet de long terme de la réorientation sur l'obtention d'un diplôme du supérieur comme égal à celui observé au bout de six ans, ce qui semble très probable compte tenu de la stabilité observée de l'effet après quatre ans.

10. Nous faisons ici l'hypothèse conservatrice que les coûts associés à une réorientation sont entièrement pris en charge par l'État. En pratique, celui-ci n'en finance qu'une partie : sa contribution moyenne s'élève en effet à 77 % des dépenses d'enseignement supérieur, le solde relevant essentiellement de dépenses privées (Bennani et al., 2021). De manière alternative, recalculer l'indice EDP en imputant 77 % des coûts à l'État et les 23 % restants aux étudiants conduirait à un indice EDP d'environ 5,6, nettement supérieur à celui obtenu sous l'hypothèse principale (2,7).

ros par place supplémentaire ouverte.

Sous les hypothèses retenues dans ces premiers chiffages, l'indice d'efficacité de la dépense publique serait d'environ 2,7 (figure 5), ce qui signifie que chaque euro net dépensé se traduirait à long terme par environ 2,7 euros de gains sociaux. Bien que sensibles aux hypothèses de calcul, ces résultats indiquent que, même sous des hypothèses prudentes, une politique d'ouverture marginale de places en réorientation pourrait présenter un rendement social élevé. En particulier, les bénéfices sociaux associés à cette politique demeuraient supérieurs à son coût net pour l'État tant que le rendement salarial des diplômes obtenus excède 10 %.

Conclusion

En comparant le devenir des étudiants en demande de réorientation post-bac selon que leur candidature a été acceptée ou refusée, cette étude montre que la réorientation constitue un mécanisme correctif, améliorant les perspectives de réussite dans le supérieur pour des étudiants en situation initiale défavorable¹¹.

Les étudiants admis de justesse à une réorientation présentent des chances nettement plus élevées d'obtenir un diplôme que ceux dont la demande a été refusée à la marge. Ces gains s'expliquent notamment par des parcours d'études plus longs, d'environ un an en moyenne, et donc plus coûteux. Des chiffages préliminaires, fondés sur des hypothèses volontairement conservatrices, suggèrent néanmoins qu'une politique d'ouverture de places supplémentaires pour les candidats en demande de réorientation pourrait générer, à terme, un rendement social supérieur aux dépenses publiques engagées.

Alors qu'un tiers des lycéens primo-entrants dans le supérieur formulent des vœux de réorientation dans Parcoursup dès l'année suivante, dont la moitié malgré l'obtention de leur premier voeu, l'analyse souligne l'importance d'améliorer la qualité de leur affectation initiale dans l'enseignement supérieur, afin de mieux prévenir ces situations.

Une transparence renforcée sur l'existence, le contenu, les exigences et les débouchés des différentes formations constitue un levier d'action prioritaire. Plusieurs initiatives œuvrent en ce sens, comme les dispositifs Insersup et InserJeunes (Reist et al., 2025), qui mettent à disposition des données publiques sur l'insertion professionnelle des sor-

tants de formation initiale, ou le site [SupTracker](#), qui facilite l'accès et la lecture de ces données pour aider les candidats à construire leur projet d'orientation. La littérature souligne également que l'accompagnement à l'orientation constitue un levier potentiellement plus efficace que les aides financières pour améliorer durablement les trajectoires d'études supérieures (Renée, 2025). En France, les marges de progression restent importantes : dans le second degré, chaque psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) est en charge d'environ 1000 élèves en moyenne (Cour des Comptes, 2020).

L'amélioration du transfert des compétences et de l'expérience acquises par les étudiants en réorientation vers la formation de destination, notamment lors des transitions d'une licence vers une formation professionnelle ou technologique, permettrait de réduire les coûts de ces transitions. Le développement du dispositif d'années universitaires propédeutiques pluridisciplinaires constitue également un levier pour accroître la flexibilité des trajectoires, retardant le moment de la spécialisation.

Depuis la suppression, en 2018, de la hiérarchisation des vœux lors de l'introduction de la plateforme Parcoursup, il n'existe plus d'indicateur mesurant la satisfaction des candidats à l'égard des propositions d'admission reçues et acceptées. La publication annuelle de la part des lycéens primo-entrants formulant des vœux de réorientation l'année suivante permettrait de combler en partie ce manque et de compléter l'indicateur historique de la part des candidats ayant reçu une proposition d'admission à l'issue de la campagne.

Auteur

Nagui Bechichi est doctorant à l'École d'économie de Paris.

Référence de l'étude

Bechichi, Nagui, « Second Chances in Higher Education : Turning Setbacks into New Opportunities », in *L'influence des plateformes de pré-inscription sur les différences d'orientation et de réussite dans l'enseignement supérieur français*, Thèse de doctorat, EHESS, 2026.

11. Les résultats présentés dans cette note portent sur des réorientations post-bac précoces, avec retour en première année, vers des filières à capacité limitée. Les effets des réorientations plus tardives et des réorientations vers des formations en accès libre ne sont pas identifiables dans ce cadre d'analyse.

Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention de recherche avec la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (MEN-DEPP) et la Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques du ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE-SIES). L'auteur remercie les équipes de la DEPP et du SIES pour la mise à disposition des données utilisées dans cette recherche.

Soutien

L'étude présentée dans cette note a bénéficié du soutien de la Fondation Ardian dans le cadre du **partenariat scientifique « Access and Success in Higher Education »** entre l'Institut des politiques publiques et le laboratoire Blueprint Labs du Massachusetts Institute of Technology.

Cette note a par ailleurs bénéficié du soutien de la **Chaire Politiques éducatives et mobilité sociale**. Crée en 2021 dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation Ardian, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (MEN-DEPP) et PSE-École d'économie de Paris, et portée par Julien Grenet et Nina Guyon, cette chaire vise à promouvoir la recherche de haut niveau et la diffusion des connaissances sur les politiques éducatives et la mobilité sociale.



Politiques éducatives et mobilité sociale

Références bibliographiques

Angrist, J. D., Pathak, P. A. et Zarate, R. A. (2023). « Choice and Consequence : Assessing Mismatch at Chicago exam schools », *Journal of Public Economics*, 223, 104892.

Bechichi, N. et Thebault, G. (2021). « Students' Preferences, Capacity Constraints and Post-Secondary Achievements in a Non-Selective System », Document de travail n° G2021-01, INSEE.

Bennani, H., Dabbaghian, G. et Péron, M. (2021). « Les coûts des formations dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités », *Focus CAE*, n° 074, Conseil d'analyse économique.

Cour des Comptes (2025). « Les politiques publiques en faveur des jeunes ». In : *Rapport public annuel*.

Cour des Comptes (2020). *Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants*, Rapport.

Dabbaghian, G. et Péron, M. (2021). « Tout diplôme mérite salaire ? Une estimation des rendements privés de l'enseignement supérieur en France et de leur évolution », *Focus CAE*, n° 075, Conseil d'analyse économique.

Fajeau, M., Grenet, J., Laveissière, E. et Leonetti, O. (2025). « Efficacité des politiques éducatives – Sources et hypothèses de calcul », *Focus CAE*, n° 114, Conseil d'analyse économique.

France Stratégie (2017). « La transition lycée-enseignement supérieur », Note Actions critiques 2017/2027.

Grenet, J. et Landais, C. (2025). « Éducation : comment mieux orienter la dépense publique », Note CAE, n° 084-2025, Conseil d'analyse économique.

Hendren, N. et Sprung-Keyser, B. (2020). « A Unified Welfare Analysis of Government Policies », *The Quarterly Journal of Economics*, 135(3), p. 1209-1318.

Hendren, N. et Sprung-Keyser, B. (2022). « The Case for Using MVPF in Empirical Welfare Analysis », National Bureau of Economics Research, Working Paper, n° 30029.

IGESR (2020). *La réorientation dans l'enseignement supérieur*, Rapport à la ministre n° 2020-063, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

MESRE-SIES (2025). *L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, n° 18, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Reist, C., Aubry, A., Hezberg, K. et Jounin, E. (2025). « Mesurer précisément l'insertion des sortants de formation initiale : les dispositifs InserJeunes et InserSup ». In : *Formations et emploi*, Insee Références.

Renée, L. (2025). « The Long-Term Effects of Career Guidance in High School and Student Financial Aid : Evidence from a Randomized Experiment », *American Economic Journal : Applied Economics*, 17(2), p. 165-183.

Stinebrickner, T. et Stinebrickner, R. (2012). « Learning about Academic Ability and the College Dropout Decision », *Journal of Labor Economics*, 30(4), p. 707-748.